



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 25/03/2026

DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

**DECISION DU PRESIDENT**

**DP2026/001 : Souscription d'une ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du comité syndical au Président,

Vu la délibération n°2022/007 du Comité Syndical de SYDEO du 08 mars 2022, portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau, et notamment son point 2 déléguant au Président le pouvoir de souscrire des lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 € HT,

Vu l'offre de financement et la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne

Considérant la nécessité pour Sydeo de disposer d'une ligne de trésorerie pour faire face aux décalages entre ses dépenses et recettes,

Le Président de SYDEO,

**DECIDE**

- **De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, une ligne de trésorerie utilisable par tirages avec les caractéristiques suivantes :**

Montant du financement maximum : 1 500 000,00 EUR

Durée du financement : 1 an.

Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office.

Taux d'Intérêt : €STR + marge de 1,05%.

Commission de montage : 0,10% du Montant du financement soit 1500 € prélevés en une seule fois.

Mode de calcul des intérêts : Le décompte des intérêts est effectué sur la base du nombre exact de jours d'utilisation ramené à une année financière de 360 jours. Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI.

Process de tirage et de remboursement : Process de traitement automatique exclusivement par le canal internet :

- Tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option),
- Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : Les demandes de tirage ne sont soumises à aucune exigence de montant minimum.

Demande remboursement : Les demandes de remboursement ne sont soumises à aucune exigence de montant minimum. Chaque remboursement reconstitue à due concurrence le droit de tirage.

Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, avec périodicité de paiement identique aux intérêts.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

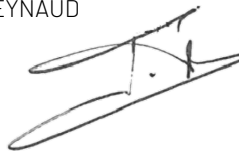
Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260325-DP2026001-AR

- De signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Pouzin, le 25/03/2026,  
Par délégation du Comité Syndical  
Le Président, Jean LEYNAUD



**sydeo**  
LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
DE LA DRÔME ARDÈCHE  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr

Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.